

Le logement—Loi

mes qui étaient déjà en vigueur. A cause des initiatives du ministre des Finances, des milliers de Canadiens ont perdu leur emploi.

En l'espace d'une semaine, le ministre des Finances a fait marche arrière et a rétabli les avantages du programme des ILLM pour les immeubles dont les soubassements ou les fondations étaient construits au 31 décembre 1981 ou dont les transactions concernant la construction étaient faites par écrit et étaient déjà pas mal avancées en date du 13 octobre 1981 et dont les soubassements seraient en place le 31 mai 1982.

Je ne suis pas ici pour débattre par le menu les avantages des ILLM. Il y a une école qui estime qu'il s'agit d'une formule légitime pour stimuler la construction de logements locatifs et il y en a une autre qui considère que c'est tout bonnement une échappatoire fiscale pour les riches. Quoi qu'il en soit, ce programme disparaîtra le 31 mai 1982.

En tant que députés, il nous incombe de nous demander comment le ministre des Finances a pu tellement perdre le contact avec la réalité au point d'en oublier de prendre des dispositions transitoires avant de supprimer les ILLM. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas prévu de période de transition et pourquoi a-t-il laissé tous ces gens qui essayaient de construire des logements locatifs sur le pavé? Il a ensuite fait marche arrière.

Après cela qu'a fait le gouvernement? Qu'a-t-il fait pour relancer la construction de logements de location? Comment a-t-il réagi face à la crise? Le gouvernement a annulé les programmes pour la construction d'immeubles locatifs à logements multiples qui selon ses estimations procuraient 25,000 mises en chantier par an et y a substitué un programme destiné à prêter aux entrepreneurs \$7,500 par logement, libre d'intérêt jusqu'à concurrence de 15,000 logements. Cette mesure a eu en définitive pour résultat que nous avons perdu 10,000 logements locatifs. C'est une excellente façon de régler la crise causée par le taux de logements libres.

En outre, le gouvernement a totalement renoncé à appliquer le principe de l'offre et de la demande en faveur de mesures bureaucratiques. Quelles que soient les lacunes du programme pour la construction d'immeubles locatifs à logements multiples, nous savions que le marché déciderait à quel endroit ils seraient construits. Ces logements seraient construits là où il y avait une demande. Nous savons maintenant que ces logements seront construits aux endroits désignés par les bureaucrates. Ces mêmes bureaucrates qui nous ont donné le budget du 12 novembre distribueront maintenant les prêts libres d'intérêt. Ils seront chargés de le faire. A Oshawa, où il n'y a pas de logement vacant, que fera-t-on des 223 logements vacants qui relèvent d'eux? Ce sont les mêmes bureaucrates qui veulent attribuer les logements aux Canadiens.

Comme le budget manque de réalisme, un seul Canadien croit-il que ces prêts seront accordés convenablement et vu la conduite antérieure du gouvernement actuel, y-a-t-il un seul Canadien pour croire que ces logements locatifs et ces prêts seront répartis équitablement?

Dans ma circonscription, Simcoe-Nord, il y a pénurie de logements. Il y a pénurie de logements aussi à Orillia et à Midland. Le ministre peut-il nous garantir que les prêts exempts d'intérêts seront accordés aux entrepreneurs intéressés dans les petites localités? Je ne m'inquiète pas je l'avoue pour Toronto, Montréal ou Vancouver. Je m'inquiète par contre

davantage pour les villes de ma circonscription. J'ai été élu par leurs habitants pour les représenter. J'aimerais savoir combien de logements le gouvernement prévoit pour la circonscription de Simcoe-Nord.

M. Kelly: Combien vous en faut-il?

M. Lewis: Le problème n'est pas là. Il faut que le gouvernement nous aide.

M. Kelly: Donnez-nous un chiffre.

M. Lewis: Nous avons besoin d'un certain nombre de prêts.

M. Kelly: Donnez-nous un chiffre.

M. Lewis: Le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) m'interpelle. Il a des liens avec un des habitants de ma circonscription dont je tairai le nom, mais j'aimerais néanmoins en profiter pour rétablir les faits.

Une voix: Quel est son nom?

M. Lewis: Je vais vous dire ce que cet électeur pense du gouvernement que défend le député de Scarborough-Centre. Voici ce qu'il dit:

Jusqu'à présent, nous avons des hauts et des bas, mais je ne m'étais jamais vraiment inquiété pour l'avenir. Par contre, aujourd'hui, je suis inquiet et je ne sais pas de quoi demain sera fait.

Voilà tout l'effet que fait le gouvernement que défend le député de Scarborough-Centre sur son frère. Ceci étant dit, je reviens à mes moutons. Je me suis légèrement écarté de mon sujet.

M. Beatty: Quel silence tout d'un coup chez nos vis-à-vis.

M. Lewis: J'aimerais, en toute sincérité, proposer quelque chose au ministre. J'ai exercé le droit dans une petite localité après avoir été dans les affaires. Jusqu'en 1971, le gouvernement permettait de déduire du montant des revenus les pertes subies par des logements locatifs. Du coup, ce n'était pas seulement des médecins, des dentistes ou des avocats qui possédaient des habitations à logements multiples, mais aussi des mécaniciens, des agriculteurs et des propriétaires de stations-service. Ce sont eux qui possèdent, qui ont acheté et qui ont construit des habitations à deux, trois ou six logements. Ils pouvaient déduire de leur revenu les pertes qu'ils avaient subies. Ils fournissaient des logements locatifs. Du jour où le gouvernement a interdit de déduire des revenus les pertes subies par les logements locatifs, le nombre des logements disponibles a diminué.

Je conseille donc en toute sincérité au gouvernement de songer très sérieusement à rétablir cette mesure. J'estime, monsieur l'Orateur, que ce bill est une honte au moment où les citoyens doivent renouveler leurs hypothèques à des taux prohibitifs que le gouvernement défend, appuie et encourage. Selon moi, le gouvernement libéral n'aurait pu proposer une mesure plus insignifiante.

M. Beatty: C'est Paul Cosgrove.

M. Lewis: Le gouvernement ne fait aucun cas de la politique officielle du logement du parti progressiste conservateur, qui est de veiller à ce que tous les Canadiens aient droit d'accès à un logement convenable.

M. Turner: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Je crois savoir que parce que la réimpression du bill C-78 a été retardée, des députés n'ont pas pu donner avis de leurs amendements.